



Conseil municipal du 12 février 2015

Point D – Modification de la sectorisation à Ivry Port

Intervention de Tariq Ait Amara pour le groupe EELV

« Un enfant qui ne va pas à l'école, c'est une chance en moins pour le monde de demain ». L'école permet de s'épanouir, se développer, explorer sa créativité et sa réflexion, se former à un métier, se construire un avenir mais aussi la société et le monde de demain.

Nos enfants ont de la chance de pouvoir se rendre à l'école dans les meilleures conditions et pour certains de profiter de nouveaux locaux. Et quand on construit une nouvelle école, il faut forcément revoir une partie de la sectorisation qui je le rappelle est aussi un moyen de garantir l'équité, la transparence et la concertation que tout citoyen est en droit d'attendre d'un service public soumis à une forte demande sociale. Elle doit contribuer à la diversité des origines socio-économiques des élèves d'une école.

Je ne reviendrai pas sur la complexité technique d'établir une sectorisation qui répondra à toutes les attentes, la solution parfaite n'existe pas et notre groupe

fait entièrement confiance aux agents du service éducation et sommes convaincu de leur qualités et compétences... (Je fais rarement des compliments, profitez-en). Pour nous le principal enjeu de la sectorisation est de garantir une bonne mixité sociale dans l'ensemble des 3 écoles du quartier d'Ivry-Port. Le projet présenté aujourd'hui semble respecter cet objectif.

Cependant, nous avons quelques questions pour enrichir la réflexion :

- Pourquoi est-il nécessaire de fermer l'école maternelle Jean Jacques Rousseau alors que l'effectif scolaire est en augmentation de 185 enfants. Arriverons-nous à accueillir tous les enfants dans les meilleures conditions les années futures ?
- Est-il judicieux de ne pas avoir associé les parents en amont dans la réflexion ? N'est-il pas trop tard de les informer seulement en mars- avril 2015 ? Sont-ils prévenus, ou bien on les mettra devant le fait accompli ?
- Les familles rencontrant des difficultés particulières, verront leurs situations examinées au cas par cas... Avons-nous fixé des critères de dérogations ?

Le groupe EELV soutiendra bien sur le projet de délibération présenté par notre collègue Méhadée.

Je vous remercie.